



DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
Commune de SELONCOURT

ARRETE DU MAIRE

N° DE L'ACTE : ARR2026-03-23-35

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : arrêté portant délégation des fonctions de l'état civil à un fonctionnaire.

- Le Maire de la commune de Seloncourt,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-19 et 30, R.2122-8 et R.2122-10 relatifs respectivement à la délégation de signature et à la délégation de fonction d'officier d'état civil,
- Vu l'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,
- Vu les décrets n° 2017-889 et 2017-890 du 6 mai 2017 relatifs respectivement au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité, et à l'état civil,

ARRETE

Article 1^{er} : Selon les dispositions de l'article R.2122-10 précité, il est donné délégation à Madame Lysiane GERVAIS, fonctionnaire titulaire au service de l'état civil de la Commune, à l'effet d'exercer l'intégralité des fonctions d'officier d'état civil prévues par la loi à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Lysiane GERVAIS, laquelle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame Lysiane GERVAIS pourra également mettre en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017

La délégation est également donnée pour la légalisation de signature.

Article 3 : L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du maire.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Sous-Préfet ainsi que Monsieur le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Montbéliard sont destinataires d'un exemplaire de celui-ci.

A Seloncourt, le 23 mars 2026

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

Notifié à l'intéressé(e) le 23/03/2026
Signature de l'intéressé(e)



- ⇒ Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
⇒ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant les tribunaux administratifs dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.